

LOGEMENT

La plupart des étudiants vivent dans un logement privé. La location d'un appartement à plusieurs revient à environ 350 à 550 € par personne. Le meilleur moyen de trouver un logement à Bruxelles est de chercher une fois sur place. Soyez également vigilant dans vos recherches : attention aux fraudes !

Logement temporaire

Nous vous conseillons de réserver quelques nuits dans une chambre dans un hôtel ou une auberge de jeunesse pour vous donner le temps de trouver un logement (guettez les pancartes « À LOUER ») à proximité du campus où vous étudierez.

Logement à long terme

Si vous prévoyez de passer plusieurs mois, voire plusieurs années, à l'ULB, il vous faudra trouver un logement à plus long terme. Le marché de la location est très dynamique, et de nombreuses offres sont disponibles pour tous les budgets. Les quartiers les plus prisés par nos étudiants sur les campus du Solbosch et de la Plaine sont Ixelles, Etterbeek, Auderghem, Saint-Gilles et Bruxelles-Ville. Pour vérifier s'il est facile de vous rendre à l'ULB depuis un quartier donné, vous pouvez utiliser le site web des transports publics : www.stib.be

NOUS POUVONS VOUS AIDER À VOUS LOGER !

L'Office du logement de l'ULB peut vous aider à trouver un logement satisfaisant et vous conseiller sur de nombreux aspects du logement en tant qu'étudiant.

La page web de l'Office propose de nombreuses annonces, y compris pour des résidences universitaires privées ou administrées par l'Université. Rendez-vous sur : <https://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/logement>

La bonne astuce :

Vous pouvez également consulter les offres d'étudiants qui quittent leur logement, affichées aux valves à proximité des restaurants et auditoriums de l'ULB.

Housing Anywhere :

Si vous préférez organiser votre logement à l'avance, l'ULB a conclu un partenariat avec « Housing Anywhere », une plateforme qui vous permet de réserver un logement privé avant votre départ. Le site vous propose des photos et vidéos de différents logements, et vous pouvez même échanger avec le propriétaire avant de faire une réservation en toute sécurité :

<https://housinganywhere.com/Brussels--Belgium/universit%C3%A9-libre-de-bruxelles/sign-up>

Vous pouvez commencer vos recherches sur les sites suivants :

- www.ulb.be/logements/index.html ;
- www.appartager.be ;
- www.immoweb.be
- www.ikot.brik.be/en ;
- www.brukot.be ;
- www.traneesinbrussels.be
- www.immovlan.be ;
- www.brusselsdestination.be ;
- www.vivastreet.be
- www.etr-brussels.be ;
- www.erasmus-brussels.org ;
- www.student.be





CONTRATS DE BAIL

La plupart des contrats de bail sont signés pour une durée de 3 ans ou moins ; il s'agit généralement de contrats à échéance fixe, dont la rupture entraîne des pénalités. Les baux à court terme concernent le plus souvent des logements meublés. Avant de signer un bail, assurez-vous d'avoir bien pris connaissance du délai de préavis et des pénalités qui s'appliquent en cas de rupture anticipée.

Quel que soit le type de bail, nous vous conseillons de négocier l'inclusion d'une clause vous autorisant à trouver un locataire pour vous remplacer si vous devez quitter le logement plus tôt que prévu, afin d'éviter les pénalités de rupture anticipée.

Le premier mois de loyer doit être versé à la signature du bail. De plus, avant de prendre possession des clés, vous devrez souscrire une assurance habitation (ce service est notamment proposé par les banques) et déposer une garantie locative (généralement l'équivalent de deux mois de loyer). Nous vous recommandons de déposer la garantie sur un compte bloqué à votre nom, auprès de votre banque.

BON À SAVOIR :

Certains propriétaires exigent, avant que le locataire ne prenne possession des lieux, qu'un état des lieux d'entrée soit réalisé par un expert ; dans ce cas, un état des lieux officiel de sortie sera également réalisé à votre départ. Le coût de ces inspections est partagé entre le locataire et le propriétaire (il peut s'élever à quelques centaines d'euros, selon le type de logement). D'autres propriétaires sont disposés à faire l'état des lieux de manière moins formelle, sans l'intervention d'un professionnel. Dans ce cas, nous vous conseillons de prendre beaucoup de photos et de vérifier attentivement l'inventaire fourni par votre propriétaire.

